INTERPELLATION URGENTE

Auteur Jean-Luc Addor, UDC, German Eyer, AdG/LA, Marylène Volpi Fournier, Les

Verts, et Raymond Borgeat, AdG/LA

Objet Election du Grand Conseil: quelles mesures après l'arrêt du TF?

Date 10.03.2014 **Numéro** 1.0057

Actualité de l'événement

L'arrêt du 12 février 2014 par lequel le Tribunal fédéral a constaté l'inconstitutionnalité du système valaisan de l'élection au Grand Conseil a été publié le 19 février 2014, soit pratiquement à la veille de la session de mars du Grand Conseil.

Imprévisibilité

A l'évidence, si l'on en juge par la position qu'il s'est obstiné à conserver tout au long d'une procédure durant laquelle il a constamment conclu au rejet du recours et même à sa prétendue irrecevabilité, le Gouvernement n'avait pas prévu que notre Haute Cour rende un tel verdict. Il était en tout cas imprévisible que le Conseil d'Etat n'accuse même pas réception d'un courrier par lequel, le 21 février 2014, le Comité d'initiative «chaque voix compte» a sollicité, notamment de sa part (et de celle de la Présidence du Grand Conseil et de la Présidente de la commission IF), un entretien ayant pour objet de débattre des questions posées ci-après.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Si le Gouvernement veut donner à notre canton les moyens d'être prêt avec un nouveau système électoral conforme à la Constitution pour les prochaines élections au Grand Conseil, il lui incombe de prendre immédiatement toutes les dispositions utiles, à tout le moins, pour éviter de perdre du temps et surtout de risquer l'échec prévisible d'un grand «paquet» de réformes dont le rejet créerait une incertitude juridique catastrophique pour la crédibilité du canton.

Le 21 février 2014, le Comité d'initiative «chaque voix compte» a adressé au Grand Conseil et au Conseil d'Etat un courrier reproduit ci-après.

L'arrêt 1C_495/2012 du Tribunal fédéral du 12 février 2014 a créé une situation qui, de l'avis du Comité d'initiative «chaque voix compte», soulève plusieurs questions importantes et notamment les suivantes:

- 1. D'une manière générale, quel calendrier faudra-t-il prévoir, qu'il s'agisse du Parlement (Bureau du Grand Conseil, commission IF) ou du Gouvernement, pour garantir l'entrée en vigueur, à temps par rapport aux prochaines élections au Grand Conseil, de bases constitutionnelles et légales conformes au droit fédéral?
- 2. N'est-il pas nécessaire, que ce soit pour des raisons de calendrier, mais aussi pour éviter le grand risque qu'il y aurait à proposer un trop grand «paquet» au vote du peuple, de dissocier immédiatement le processus de réforme du système de l'élection au Grand Conseil des autres obiets de la réforme des institutions (R 21)?
- 3. Dans l'hypothèse où l'initiative «chaque voix compte» serait maintenue, un éventuel double oui est-il concevable et surtout conforme à la Constitution et à la loi?
- 4. Pour le cas où le peuple refuserait tous les projets qui pourraient lui être soumis, comment le canton du Valais pourrait-il néanmoins créer les bases légales nécessaires pour que les prochaines élections au Grand Conseil puissent être organisées selon un système conforme à la jurisprudence du TF (c'est-à-dire sans s'exposer au risque d'un nouveau recours qui, cette fois-ci, ne manquerait pas d'obtenir l'effet suspensif et pourrait conduire à l'annulation du scrutin)?

A l'évidence, ces questions concernent aussi bien le Gouvernement que le Parlement et exigent, au vu du temps à disposition jusqu'aux prochaines élections au Grand Conseil, une bonne coordination entre ces deux pouvoirs.

C'est pourquoi nous vous demandons, d'entente entre le Gouvernement et la Présidence du Grand Conseil, de bien vouloir aménager aussitôt que possible une séance, au cours de laquelle nous proposons de réunir des représentants:

- du Conseil d'Etat
- de la Présidence du Grand Conseil
- de la commission des institutions et de la famille
- du Comité d'initiative «chaque voix compte».

Conclusion

Quelles suites le Conseil d'Etat entend-il donner à cette démarche et quelles réponses apportet-il aux questions soulevées le 21 février 2014 par le Comité d'initiative «chaque voix compte»?